



## INFORMATION LISTES ÉLECTORALES

### TABLEAU DES MOUVEMENTS

Le tableau des inscriptions et radiations intervenues depuis la dernière réunion de la commission de contrôle des listes électorales est mis à disposition des électeurs à l'accueil de la mairie, aux horaires habituels (article R13 du Code électoral).

Affiché le 18 mai pendant 7 jours

Le Maire,

Thierry JEAN

